

Motion sur la LPPR adoptée par l'UFR d'Études ibériques et latino-américaines, réunie en AG les 30/01/2020 et 06/02/2020

Les étudiant.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s et personnels administratifs de l'UFR d'Études ibériques et latino-américaines de Sorbonne Université (SU) se sont réuni.e.s lors de deux assemblées générales. Nous faisons face depuis peu à un nouveau train de réformes touchant l'enseignement public qui viennent s'ajouter aux précédentes : réforme du baccalauréat et du lycée, réforme des concours de recrutement des enseignants du secondaire, projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche, répercussion sur la communauté universitaire de la réforme en cours du système des retraites. Le défaut de concertation ainsi que le contenu et l'orientation des mesures adoptées ou annoncées suscitent au sein de notre communauté une vive inquiétude qui nous conduit à adopter la motion suivante :

Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR)

L'UFR d'Études ibériques et latino-américaines de Sorbonne Université (SU) rejette largement les propositions évoquées dans les rapports préalables au futur projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche transmis par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR). Parmi elles, nous déplorons la logique qui vise à conditionner le financement de la recherche à une évaluation fondée sur une prétendue "excellence" que viendrait reconnaître l'obtention de fonds privés. Cette logique de privatisation de la recherche et de subordination accrue à des appels à projets fondés sur une rentabilité et des résultats à court-terme ne peut que nuire à la recherche sur le long terme et porte tout particulièrement préjudice aux disciplines qui relèvent des Sciences Humaines et Sociales.

Les projets relatifs aux modalités de recrutement et à la gestion des carrières conduiront à une précarisation accrue de professions qui manquent déjà d'attractivité au regard des standards internationaux. Parmi eux : la suppression de la procédure de qualification, de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services, de la référence aux 192 heures (équivalent TD) d'enseignement et donc de la rémunération des heures complémentaires, ainsi que la création de nouveaux contrats de travail d'exception aux dispositions statutaires (contrats de projet, qui constitueront des CDD).

L'affaiblissement programmé des instances nationales comme le CNU, garante d'équité, d'expertise et de collégialité dans l'appréciation des carrières des enseignant.e.s-chercheur.e.s, est une atteinte claire au paritarisme et va dans le sens d'une suprématie des nommé.e.s sur les élu.e.s.

Faisant le constat d'un sous-financement de la recherche publique, nous considérons que le renforcement nécessaire de la recherche passe notamment par :

- un renforcement de l'emploi permanent et statutaire, pour lutter contre la précarité croissante des docteurs et des personnels de l'Enseignement supérieur et de la recherche ;
- une juste rémunération des enseignant.e.s-chercheur.e.s (titulaires et non-titulaires) par une véritable revalorisation salariale qui ne soit pas soumise à un système de primes qui, par nature, amènerait à renforcer les inégalités de traitement au sein de notre communauté ;
- la garantie et l'augmentation significative des budgets récurrents des laboratoires afin de permettre à tous les enseignant.e.s-chercheur.e.s d'avoir les moyens de mener leurs missions sans avoir nécessairement recours à des appels à projets ;
- une augmentation significative du nombre de CRCT (congés de recherche), conformément à ce qui était prévu dans les statuts de 1984 (avoir un congé recherche tous les 7 ans).

Réforme du bac et du lycée et réforme du recrutement des enseignants du secondaire

La réforme du lycée et du bac récemment mise en place – du reste sans concertation avec le MESR – a pour conséquence de fragiliser, notamment, les disciplines de langues en réduisant les horaires de ces enseignements et en les transformant en options. Cette dévalorisation d'un pan important des humanités constitue une régression qui ne peut que réduire les compétences des futurs étudiant.e.s, une réalité dont nous observons déjà les conséquences suite aux précédentes réformes du lycée.

L'UFR d'Études ibériques et latino-américaines de SU exprime également ses vives préoccupations face aux annonces de réformes concernant les concours de recrutement des enseignants du secondaire. Ce projet consacre un recul inacceptable de la dimension disciplinaire du CAPES, en la limitant à une unique épreuve à l'admissibilité et en l'évacuant complètement de l'admission. Nous rappelons que le métier de professeur de langue repose sur une solide maîtrise des contenus de la discipline, indispensable à l'enseignant à la fois pour la construction de son enseignement et pour l'adaptation aux récurrentes réformes des programmes. Le recul de la dimension disciplinaire des

concours de recrutement a toutes les chances de limiter l'autonomie des futurs collègues, leur capacité à s'approprier et à transmettre savoirs et compétences, et à terme d'obérer la confiance des élèves à leur égard.

Notre UFR dénonce par conséquent les incohérences de réformes qui affichent une "ambition culturelle [...] étroitement associée aux objectifs linguistiques" pour les enseignements – certes, désormais optionnels – de langue vivante, alors même que les futurs enseignant.e.s du secondaire seront titulaires d'un concours considérablement appauvri en contenus tant culturels que linguistiques. Ils ou elles ne seront donc pas capables de répondre aux exigences pourtant explicitement formulées dans les nouveaux programmes du secondaire.

Réforme des retraites

L'UFR d'Études ibériques et latino-américaines de SU émet les plus vives inquiétudes quant au projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement et dont les modalités actuelles aboutiront à une brutale diminution des pensions. En l'état, cette réforme impacterait tout particulièrement les enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s et, parmi eux, plus encore les femmes. Pour l'heure, la principale piste annoncée de la part du gouvernement pour compenser les pertes très élevées subies par les enseignant.e.s-chercheur.e.s est la voie indemnitaire ; or, les primes ne concernent qu'une minorité d'entre eux, et elles ne sauraient compenser le gel du point d'indice. Notre UFR s'inquiète de l'amplification des inégalités de rémunération et de pensions qui résulterait de l'instauration de ce système de retraite à points dit "universel".

L'entreprise de fragilisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'accompagne d'une politique de remise en cause des statuts particuliers de ses personnels (BIATSS, enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s) à laquelle nous nous opposons fermement : déjà effectif, le décret (n° 2019-1593), signé le 31 décembre 2019 et entré en vigueur le 1er janvier 2020, instaure une procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique à laquelle tout fonctionnaire peut désormais être exposé. Combinée aux dispositions de ce décret, la LPPR expose en priorité les contractuels à un risque élevé de licenciement.

Actions prévues et à mener

Pour préserver l'avenir de l'université et de la recherche, sur des modèles respectant les spécificités de chaque discipline, nous restons mobilisés et avons décidé de mener les actions suivantes :

- Information et rencontre avec les étudiant.e.s de première et deuxième année à Clignancourt les 3 et 4 février, cette dernière date avec les autres UFR ;
- AG des personnels enseignants et administratifs avec les étudiant.e.s le 6 février à l'Institut d'Etudes hispaniques. Banalisation des cours l'après-midi pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de se joindre à la manifestation interprofessionnelle ;
- Non-transmission administrative des PV de jurys de licence et de master ;
- Port d'un brassard « enseignant en grève/mobilisé » pour ceux qui souhaitent marquer leur soutien ;
- Mise en place d'une signature automatique de nos courriels professionnels suivant un modèle du type : "Je lutte pour la défense du service public, pour la justice sociale, contre la réforme des retraites et le projet de loi inégalitaire de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)."
- Prise de contact avec les autres UFR de la faculté des Lettres et des facultés de Sciences et de Médecine ;
- Participation à des journées de mobilisation nationale contre le projet actuel de LPPR et les autres réformes touchant l'université ou le système de retraites, notamment le jeudi 5 mars prochain ;
- Mise en œuvre d'actions médiatiques d'ordre symbolique.

- Nous demandons le retrait du projet actuel de LPPR et une véritable concertation avec l'ensemble des personnels du MESR, débouchant sur des états généraux de la recherche et de l'université et une LPPR qui réponde aux vrais enjeux de la recherche et de l'enseignement supérieur public.
- Nous demandons aussi le retrait définitif de l'actuel projet de loi de réforme des retraites, qui ne recueille pas l'approbation majoritaire de la population et dont les effets à terme s'avèreraient très préjudiciables pour de nombreuses catégories socioprofessionnelles.
- Nous demandons par ailleurs que soient rapidement organisés à l'échelon facultaire une consultation et un débat ouverts à l'ensemble de notre communauté, personnels et étudiants.

Adoptée à l'unanimité par l'UFR d'Études ibériques et latino-américaines de Sorbonne Université, le 6 février 2020.